

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente,
des Relations internationales, des Affaires générales,
du Règlement et du Contrôle des communications des
membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

12 NOVEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Soutien transversal de la Fédération Wallonie-Bruxelles au devoir de mémoire des Première et Seconde Guerres mondiales».....	4
1.2	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Nécessaire pluralité dans la gouvernance culturelle»	6
1.3	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Chanson “jeune public”»	8
1.4	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Opération Le Mois du Doc».....	10
1.5	Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Le Mois du Doc 2024»	10
1.6	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Capitale européenne de la culture 2030»	13
1.7	Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Capitale européenne de la culture 2030: les finalistes connus»	13
1.8	Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Justification des aides financières publiques dans l'organisation d'événements culturels».....	16
1.9	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Retrait d'une œuvre artistique face à la pression des réseaux sociaux»	17
1.10	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Diffusion de “Terrifier 3” sans restriction en Belgique»	18
1.11	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Report sine die de la mise en œuvre du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française (décret “Diffusion”)».....	20
1.12	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Suspension de l'entrée en vigueur du décret “Diffusion”»	20
1.13	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Reconnaissance et subventionnement des centres d'archives privées»	24

1.14	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Présence des femmes, personnes non binaires et transgenres au sein des festivals belges»	26
1.15	Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Retombées du KIKK Festival»	29
1.16	Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Recrutement de directions dans les centres culturels»	31
1.17	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Dixième édition des Jeux de la Francophonie à Erevan»	34
1.18	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Suivi des revendications des travailleurs des secteurs non marchands»	35
1.19	Question de M. Richard Fournaux, intitulée «Événement des projets de Mindchangers»	37
2	Ordre des travaux	40

Présidence de M. Bruno Lefebvre, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 12h20.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Soutien transversal de la Fédération Wallonie-Bruxelles au devoir de mémoire des Première et Seconde Guerres mondiales»

M. Guillaume Soupart (MR). – Il me semble important d’aborder cette question au lendemain du 11 novembre. Le Centre d’étude Guerre et Société (CegeSoma), centre d’expertise de l’histoire des conflits du 20^e siècle relevant des Archives de l’État, a enrichi une banque de données permettant aux historiennes et historiens amateurs et professionnels de mener plus avant des recherches sur la résistance belge durant la Seconde Guerre mondiale. Cette banque de données rendue accessible au public recèle actuellement 42 000 fiches biographiques incluant une série de données standardisées. Ce nombre devrait s’élever à 200 000 à l’horizon 2027.

Les deux guerres mondiales prennent une place importante dans l’espace culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit grâce aux musées qui y sont consacrés à Bastogne, à Bruxelles et à Mons ou aux seize sites funéraires wallons classés récemment sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance de l’initiative du CegeSoma? Bénéficie-t-elle d’un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles? De manière plus transversale, quelle politique menez-vous afin de poursuivre la recherche sur ces conflits et d’entretenir le devoir de mémoire? Comment entendez-vous augmenter les synergies entre les différents sites et musées relatant les conflits de la première moitié du 20^e siècle?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – C’est avec un grand intérêt que j’ai pris connaissance de l’initiative menée par le CegeSoma, qui vise à alimenter une base de données permettant aux historiens amateurs ou professionnels de nourrir les recherches portant spécifiquement sur la résistance belge durant la Seconde Guerre mondiale.

Le CegeSoma est une institution qui dépend de l’État fédéral et est financée par lui, ce qui n’empêche toutefois pas la Fédération Wallonie-Bruxelles d’entretenir

de très bonnes relations avec elle depuis de nombreuses années. Le soutien que la Fédération peut lui accorder n'est pas d'ordre budgétaire, mais s'inscrit dans de potentiels partenariats lors de la mise en œuvre d'événements ou d'initiatives communes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles se livre depuis plusieurs années à un travail de mémoire réglementé par le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Ce décret ne vise donc pas spécifiquement les épisodes des deux guerres mondiales; il recouvre aussi les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les faits de résistance à ces derniers, commis durant les deux conflits mondiaux ou en dehors de ceux-ci.

Ce décret consacré à la mémoire se base essentiellement sur deux piliers fondamentaux. Le premier est la reconnaissance et le subventionnement des différents centres pluridisciplinaires de ressources et labellisés, qui développent des actions diversifiées et concrètes à l'attention des jeunes générations, telles que des expositions, visites de lieux, etc. L'objectif de ces centres est d'expliquer aux jeunes les différents processus génocidaires, de leur proposer une approche des mécanismes à l'œuvre dans le système concentrationnaire ou d'extermination nazi ou encore d'aborder d'autres atrocités criminelles.

Le second pilier consiste en des appels à projets se déclinant soit sous la forme d'appels à projets dits ordinaires portant sur les thématiques générales du décret; soit sous la forme d'appels à projets extraordinaires portant sur une thématique spécifique. Ces appels à projets couvrent le recueil, l'exploitation, la mise en valeur de témoignages, la visite de lieux de mémoire, les séminaires destinés aux enseignants ainsi que d'autres projets tels que des expositions, des publications ou des pièces de théâtre. Une part importante de ces projets sont introduits par des écoles et impliquent des jeunes. Les visites de lieux de mémoire y occupent une place de choix. En outre, les projets déposés par des acteurs associatifs intègrent aussi fréquemment un volet pédagogique.

Concernant la dimension de recherche, le travail de mémoire lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles induit un travail de réflexion responsable sur le passé. En ce sens, notre entité soutient la recherche historique dans le cadre de l'enseignement obligatoire à travers l'inscription de ces thématiques dans les référentiels, le soutien aux opérateurs de l'éducation permanente et aux opérateurs culturels, le travail de valorisation de témoignages et le travail d'éducation effectué par les opérateurs mentionnés dans le décret du 13 mars 2009. À cela s'ajoute également le soutien et l'accompagnement de projets portant sur la transmission de la mémoire des faits énoncés dans ce décret, projets portés par des établissements scolaires et des personnes morales sans but lucratif, en ce compris des musées et des mémoriaux.

Dans son axe «coordination pédagogique, histoire et mémoire», la Direction «Citoyenneté, mémoire et démocratie» (CiMéDé) du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est attentive aux différentes initiatives lancées autour des thématiques reprises dans le décret du 13 mars 2009. Elle prend contact avec les différents opérateurs et encourage les synergies, si celles-ci n'ont pas encore émergé. Soit elle est directement impliquée dans ces synergies, soit elle les soutient de l'extérieur.

À ce titre, elle a justement pris connaissance de l'initiative du CegeSoma relative à la création de la plateforme *Resistance in Belgium*. Consciente du levier extraordinaire que celle-ci représente pour l'émergence de nouvelles recherches en histoire et pour la facilité d'accès à ses archives, la CiMéDé a fait la promotion de ce nouveau site auprès des professeurs relais de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette direction peut aussi compter sur les interventions éclairées des chercheurs du CegeSoma lors de ses colloques et événements relatifs à la transmission de la mémoire des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide, et participe avec intérêt à ces événements. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de coordination pédagogique, elle invite les porteurs de projets liés aux guerres mondiales à prendre contact avec des centres spécialisés dans ces thématiques générales et leurs corollaires, tels que la Shoah ou la résistance, et à en consulter les productions.

En somme, la CiMéDé veille, lorsque l'occasion se présente, à créer ou à renforcer les liens entre les institutions compétentes et les initiatives locales. De plus, à la suite d'un accord obtenu au sein du gouvernement le 8 novembre dernier, elle est également sur le point de lancer un nouvel appel à projets extraordinaire pour l'année 2025, qui sera focalisé sur la thématique des figures locales de la résistance et de la collaboration.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir rappelé ces éléments d'information, notamment le contenu du décret du 13 mars 2009. En effet, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le travail de mémoire peut se mener dans les écoles, grâce aux référentiels et également grâce à la participation des établissements aux commémorations, des initiatives qu'il convient d'encourager davantage. Du reste, je suis ravi d'apprendre le lancement d'un nouvel appel à projets consacré aux figures locales de la résistance et je me réjouis du travail mené par la CiMéDé, qui noue des partenariats avec le Cegesoma.

1.2 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Nécessaire pluralité dans la gouvernance culturelle»

M. Guillaume Soupart (MR). – La précédente mandature a été marquée par l'implémentation de la nouvelle gouvernance culturelle. La mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance a révélé certaines difficultés conceptuelles, organisation-

nelles et pratiques. Une réforme est donc intervenue pour corriger quelques éléments.

Afin d'assurer le pluralisme politique au sein des institutions culturelles bénéficiant de subventions, le précédent gouvernement a rédigé un accord de répartition des présidences et vice-présidences d'associations culturelles majeures. Malheureusement, sous couvert de la liberté d'association, certains partis n'ont pas respecté cet accord, ce qui a grandement mis à mal le pluralisme démocratique.

Pour prendre des exemples concrets, toutes les associations culturelles de Mons-Borinage sont présidées par la même personne. Les présidences et vice-présidences sont de la même couleur politique. Des administratrices et administrateurs «indépendants» sont en réalité nommés par les membres de ce parti politique.

Pour le Musée des arts contemporains (MAC'S) du Grand-Hornu, une plainte a été déposée auprès de la Commission nationale permanente du Pacte culturel. Cette action a révélé toutes les difficultés de cette commission: le délai légal d'avis motivé n'a pas été respecté. Les mandats exercés dans le passé ne pouvaient pas être pris en compte, ce qui a pour conséquence qu'une personne ayant mené une carrière politique était considérée sans étiquette.

Madame la Ministre-Présidente, travaillez-vous à instaurer une représentation pluraliste à la tête des organismes culturels? Envisagez-vous d'instaurer dans le secteur culturel une alternance politique entre présidence et vice-présidence, comme c'est le cas dans les intercommunales wallonnes? La Commission nationale permanente du Pacte culturel, qui dépend de la Chancellerie du Premier ministre, a démontré quelques dysfonctionnements. Sur quelles politiques nouvelles travaillez-vous afin d'y remédier? Plaidez-vous pour un dialogue interfédéral à ce sujet? Le Conseil supérieur de la culture (CSC) travaille sur l'évaluation du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»). Où en est-il dans son travail? Une révision du décret nous sera-t-elle bientôt soumise?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – En préambule, je rappelle que le chapitre III du décret «Nouvelle gouvernance» s'érige sur le principe de base de la dépolitisation des organes d'administration ou de gestion des associations bénéficiant d'un subventionnement structurel. Pour les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public culturel, la composition de leurs organes doit respecter les prescriptions prévues aux articles 8 et 9 de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques. Cette loi encadre trois modes de représentation politique, dont le plus courant repose sur une proportionnalité basée sur les résultats des dernières élections.

Le décret «Nouvelle gouvernance» prévoit que les personnes représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles avec voix délibérative au sein d'un organe d'administration ou de gestion d'une association dont les statuts réservent au gouvernement la prérogative de désigner des représentants selon une répartition proportionnelle à la représentation des tendances politiques au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aller au-delà de ces règles en imposant une alternance politique et en nommant une présidence ou une vice-présidence au sein des associations qui relèvent du secteur culturel ne me paraît pas juridiquement possible, chaque organe d'administration ou de gestion restant souverain dans la désignation de sa présidence ou de sa vice-présidence, et ce, en vertu du principe de la liberté associative.

Monsieur le Député, vous mentionnez aussi le fait que la Commission nationale permanente du Pacte culturel a montré quelques dysfonctionnements. Je n'en ai pas été informée, mais je suis intéressée d'obtenir plus de précisions à ce sujet.

En application de l'article 101, le gouvernement est tenu d'évaluer le décret «Nouvelle gouvernance» tous les cinq ans à partir de son entrée en vigueur et de soumettre le rapport qui en résulte au Parlement. La précédente ministre de la Culture a mandaté l'Administration générale de la culture (AGC) pour coordonner cette évaluation en s'appuyant sur les avis des chambres de concertation. Cependant, cette évaluation a uniquement porté sur les parties du décret relatives au fonctionnement et aux missions des instances d'avis. Elle n'a pas abordé la troisième partie du décret consacrée aux mesures visant à garantir l'autonomie culturelle des opérateurs. Le rapport finalisé en avril 2024 n'a pas été présenté en raison du calendrier de fin de législature. Il sera dès lors analysé par mon cabinet prochainement.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous ferai parvenir la plainte qui lève le voile sur les dysfonctionnements constatés au MAC'S. Ces problèmes déteignent sur l'institution. Lors des discussions en interne, peu de réponses ont été apportées.

Concernant la dépolitisation des organes culturels, je vous suis sur le principe. Cependant, il est tout à fait logique que les acteurs qui financent les structures aient leur mot à dire. C'est ainsi qu'intervient le problème de la composition des conseils d'administration des organes culturels: certains acteurs se sont retrouvés dans des associations qui ne sont pas du tout dépolitisées et où certaines couleurs politiques sont surreprésentées. Ce problème doit être pris à bras-le-corps tout au long de la législature afin de tenter d'assainir le fonctionnement de ces structures, et ce, en évitant toute entrave politique ou politicienne.

1.3 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Chanson "jeune public"»

M. Charles Gardier (MR). – Le palmarès de la Vitrine Chanson et Musique jeune

public 2024 est connu. Je n'en ferai pas lecture ici, mais le moment est sans doute bien choisi pour faire le point sur la chanson «jeune public», un domaine particulièrement vivace en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe en effet une réelle demande pour faire émerger des projets qui doivent, au-delà d'être rentables pour les artistes, faire découvrir des sonorités aux enfants, les amuser et aussi les éduquer à la musique.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont vos projets pour le développement de la musique «jeune public» en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment développer le catalogue des spectacles proposés et créer une vraie synergie entre écoles, spectacles, centres culturels et artistes au-delà des Jeunesses musicales? Par ailleurs, prévoyez-vous de travailler sur la présentation de spectacles en streaming?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Vitrine Chanson et Musique jeune public offre en effet une opportunité pour mettre en avant des initiatives ouvrant les plus jeunes au monde musical. Si les écoles sont les premières à permettre l'accès des enfants à la musique, les lieux culturels sont de plus en plus nombreux à programmer des artistes dans ce domaine. Je m'en réjouis.

Les spectacles du catalogue «Chanson et musique à l'école» sont sélectionnés chaque année après un appel à candidatures ouvert à tous les styles de musique. Les critères essentiels sont que les propositions soient artistiques, qu'elles soient de qualité professionnelle, qu'elles soient spécialement conçues pour le jeune public et qu'elles ne relèvent pas de l'approche didactique. Le nombre de candidatures reste assez stable, mais relativement limité au fil des ans, tout comme l'offre du catalogue «Chanson et musique à l'école».

La musique spécifiquement dédiée au jeune public occupe un créneau tout à fait particulier d'un point de vue qualitatif. Quantitativement, elle se limite aux élèves du cycle fondamental. Pour les enfants âgés de plus de 12 ans, les spectacles de musique dédiés à tous les publics prennent le relais et intéressent surtout les adolescents. L'offre des Jeunesses musicales est plus étendue, parce qu'elle intègre à la fois les deux types de production artistique ainsi que les critères d'ordre didactique.

Les spectacles du catalogue «Chanson et musique à l'école» bénéficient d'une aide à la diffusion dans le cadre scolaire. La synergie entre écoles, centres culturels et artistes y est déjà bel et bien présente, et même de plus en plus. Dans cette catégorie, le nombre de séances subventionnées a doublé en une décennie. Cela s'explique par le fait que les spectacles, après leur sélection, intègrent le catalogue et sont présentés aux programmeurs professionnels et aux référents culturels des différents réseaux scolaires lors de la Vitrine Chanson et Musique jeune public.

Après quelques années de tâtonnements, cet événement s'ancre réellement dans

le paysage du spectacle musical «jeune public». Lors de ces concerts, la présence vivante d'un public scolaire constitue une réelle plus-value pour les programmeurs et pour la Vitrine Chanson et Musique jeune public, qui est devenue un tremplin très intéressant pour les spectacles.

À ce jour, il me semble peu judicieux de développer un outil de présentation des spectacles en streaming, bien moins propice à faire ressentir la réalité des couleurs, des sonorités et des vibrations qu'une représentation scénique.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je n'imaginais pas que le streaming allait se substituer aux représentations scéniques. Vous avez raison: rien ne remplace le spectacle vivant. Toutefois, l'ajout de cette possibilité pourrait avoir du sens.

Vous avez souligné l'importance du travail qualitatif effectué par les artistes «jeune public», reconnus à l'échelle internationale pour leur talent particulier. C'est le cas notamment du secteur québécois de la chanson pour enfants. Soyons fiers de nos artistes qui se produisent à l'international!

Le travail des artistes «jeune public» me tient particulièrement à cœur. Ils méritent notre reconnaissance; celle-ci doit encore être renforcée et réaffirmée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Votre réponse montre que vous êtes attentive à ce sujet.

1.4 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Opération Le Mois du Doc»

1.5 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Le Mois du Doc 2024»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Du 1^{er} au 30 novembre, le cinéma documentaire sera mis à l'honneur aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de la septième édition du Mois du Doc. Créé à l'initiative du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), cet événement d'ampleur met en lumière la richesse et la diversité de notre cinéma du réel, à vivre au travers de projections, de rencontres et d'événements organisés dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi en télévision, en vidéo à la demande et en podcast.

Madame la Ministre-Présidente, quels changements ont-ils été opérés par rapport aux dernières années? Quand un bilan de l'opération pourra-t-il être tiré? Ce secteur regorge de talents en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Durant tout le mois de novembre, à la

télévision, en salles et en streaming, la Fédération Wallonie-Bruxelles met en lumière la créativité et la diversité du cinéma documentaire, un des genres les plus vivants du cinéma belge francophone. Le Mois du Doc connaît en effet sa septième édition, réunissant des œuvres de réalisateurs belges déclinées en projections en salles, en diffusions en ligne, à la télévision et en podcasts. Plus de 140 séances sont organisées dans une centaine de lieux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Piloté par le CCA, l'événement a pour objectif d'offrir au public une immersion unique dans le documentaire tout en favorisant la rencontre avec ses créateurs.

Madame la Ministre-Présidente, le Mois du Doc s'affirme comme un événement phare pour le cinéma documentaire belge francophone. Quel soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte-t-elle à l'opération? La Fédération Wallonie-Bruxelles est connue pour la richesse et la diversité de sa production documentaire. Hormis cet événement, que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir et promouvoir ce genre cinématographique et le diffuser auprès d'un large public, en Belgique et à l'étranger?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le Mois du Doc a effectivement débuté le 1^{er} novembre. Cet événement met à l'honneur le cinéma documentaire belge francophone. Cette initiative célèbre la richesse et la diversité de notre cinéma du réel grâce à des projections, des rencontres et des événements répartis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à la télévision, en vidéo à la demande et en podcast. Le Mois du Doc n'impose aucune thématique spécifique. Toutefois, la marraine ou le parrain de l'édition donne le ton.

Pour cette septième édition, la marraine est la cinéaste, autrice et photographe Pauline Beugnies, qui s'engage sur les thèmes de l'inclusion et de la diversité. Ces thématiques résonnent dans de nombreux films parmi les 96 programmés cette année. En plus de ce fil rouge, l'opération a l'ambition d'atteindre tous les publics. Deux rencontres professionnelles sont organisées: la première s'intéresse à la production documentaire et la seconde prend la forme d'une journée professionnelle consacrée à la diffusion et au public. Il s'agit ici d'une offre scolaire plus riche qui s'inscrit dans le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

Pauline Beugnies a proposé une sélection de films rendus disponibles sur www.la-plateforme.be, une plateforme de streaming développée par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour but de promouvoir le cinéma créé en son sein, dans le secteur non marchand. Le site présente aussi une sélection de douze créations sonores de type documentaire. Par ailleurs, les enseignants ont la possibilité d'inviter le réalisateur ou la réalisatrice de l'œuvre diffusée en classe dans le cadre du dispositif «Cinéastes en classe».

Le Mois du Doc ne se limite pas aux grands lieux de diffusion pour garantir l'accès

à tous, y compris les publics dits éloignés. Des projections suivies de débats sont organisées, telles qu'un colloque consacré à la place du handicap intellectuel ou un débat public tenu à la suite de la projection du film «*En attendant Zorro*» de Sarah Moon Howe.

Une émission sera également diffusée sur différentes radios en Fédération Wallonie-Bruxelles comme Radio Panik, Radio Alma et CFM Radio. Cette émission intitulée «*Les voix du doc*» – dont c'est la troisième édition – est une émission citoyenne. Des citoyens de différents horizons se réunissent pour parler en direct des films du Mois du Doc. Les rediffusions auront lieu sur les ondes de Radio Campus et CFM Radio notamment. Autre fait remarquable: on dénombre une cinquantaine de nouveaux lieux participants, dont de nombreuses bibliothèques, avec le concours de PointCulture. Cette année, 27 d'entre elles participent au Mois du Doc contre 19 en 2023 et seulement cinq en 2022.

Autre changement essentiel: l'accès au site www.moisdudoc.be a été amélioré. Le site autorise à présent des recherches plus aisées et met en lumière les différentes actions proposées. La RTBF est un autre partenaire de taille. Elle soutient cet événement avec une campagne publicitaire sur ses différents canaux et la diffusion d'un spot promotionnel à la télévision et à la radio. Elle programme six documentaires inédits sur ses trois chaînes et organise sur Auvio un concours portant sur les douze films de l'année. Le gagnant aura droit à une rencontre avec le réalisateur ou la réalisatrice du documentaire le plus plébiscité.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient l'opération de différentes manières. Sur le plan des ressources humaines tout d'abord, grâce au service de la promotion et de diffusion du CCA qui coordonne l'opération. Sur le plan financier, ensuite, puisque l'édition 2024 a reçu un montant de 28 750 euros. Enfin, la Fédération fournit un apport de services pour le graphisme et la communication, grâce à un accord conclu, entre autres, dans le cadre du partenariat avec la RTBF et à des marchés publics globaux non spécifiquement dédiés à l'opération.

Une évaluation de la septième édition du Mois du Doc serait bien sûr prématurée. Nous devons attendre le terme de l'opération, et vraisemblablement la mi-décembre, pour en tirer un bilan complet. À l'issue de cette édition, un formulaire d'évaluation sera transmis à tous les opérateurs participants.

M. Charles Gardier (MR). – Le documentaire a le vent en poupe, notamment grâce à certaines plateformes qui lui ont permis de retrouver de la vigueur en donnant à des productions de grande qualité une visibilité bien plus large. Je m'en réjouis. Les initiatives en ce sens sont essentielles, de même que celles qui visent la promotion des documentaires, car, au-delà de l'opération dont nous parlons, ce secteur connaît aujourd'hui de nouveaux débouchés. Je suis heureux que le savoir-faire et le talent dont font preuve nos auteurs depuis longtemps y soient exposés avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles; cela permet un rayonnement plus large encore.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Votre réponse me réjouit, Madame la Ministre-Présidente. La Fédération Wallonie-Bruxelles apporte un soutien financier en vue de promouvoir et de soutenir ses nombreux artistes de talent et leurs documentaires. J’entends aussi que le PECA fait la part belle à notre savoir-faire dans le cadre du Mois du Doc.

Vous avez mentionné l’inclusion et la diversité. Entre 2012 et 2020, le collectif Elles font des films a réalisé une étude sociologique chiffrée intitulée «*Devant & derrière la caméra, Elles font des films*». Menée sur une quasi-décennie de cinéma belge francophone, cette étude a permis de souligner des inégalités vécues au sein de la profession, de décrypter des représentations, de visibiliser les créatrices et techniciennes. Il en ressort que 45 % des réalisatrices sont aux commandes de films documentaires et 21 % aux manettes de films de fiction. Ces chiffres sont étonnants. Pourquoi les femmes sont-elles encore si peu présentes dans le documentaire? À cet égard, le 14 novembre prochain, la Maison européenne des auteurs et des autrices (MEDAA) fera un focus sur le volet documentaire de cette étude chiffrée. J’y reviendrai.

1.6 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Capitale européenne de la culture 2030»

1.7 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Capitale européenne de la culture 2030: les finalistes connus»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Les finalistes aspirant à décrocher le prestigieux titre de Capitale européenne de la culture 2030 sont connus: Namur, Molenbeek et Louvain. Il s’agit de la 45^e édition de ce concours européen annuel.

Madame la Ministre-Présidente, le choix définitif ne devrait être connu qu’en 2025, mais peut-être pouvez-vous déjà nous éclairer sur certains points? Comment est composé le jury qui a opéré cette première sélection? Le jury sera-t-il le même pour procéder à la suite des sélections? Quels sont les nouveaux critères que les villes devront respecter? Apportez-vous un soutien logistique aux villes situées en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – L’octroi du titre de Capitale européenne de la culture n’est pas une mince affaire. Le titre fut déjà porté à quatre reprises par une ville belge: Anvers en 1993, Bruxelles en 2000, Bruges en 2002 et Mons en 2015. Ce titre est une véritable vitrine pour le pays et permet à la ville lauréate d’acquérir une visibilité internationale incomparable puisqu’il met en avant sa richesse et sa diversité culturelle tout au long de l’année.

Le 24 octobre dernier, les trois villes belges présélectionnées pour devenir la Capitale européenne de la culture en 2030 ont été dévoilées. Il s'agit de Namur, de Molenbeek-Saint-Jean et de Louvain, qui concourraient aux côtés de Bruges, de Gand et de Courtrai. Toutes les villes candidates ont dû introduire un dossier de 60 pages, sur lequel le jury s'est basé pour opérer une première sélection. Elles devront maintenant étayer leur projet pour l'automne 2025. D'ici un an, le vainqueur sera connu.

Madame la Ministre-Présidente, le jury, composé de douze membres européens, dont deux Belges, a évalué les villes sur la base des critères définis dans le règlement européen. Comment ont été appliqués les critères d'évaluation? Comment se déroulera la sélection finale? Lors de la réunion du 10 septembre dernier de notre commission, vous avez annoncé que la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé un engagement financier de 30 millions d'euros à la ville Namur dans le cas où elle serait désignée comme Capitale européenne de la culture. De même, un budget de 15 millions d'euros sera libéré par la Région wallonne si le projet est retenu. Existe-t-il, par ailleurs, un financement européen du projet? Comment ces montants ont-ils été déterminés? D'autres villes candidates ont-elles introduit des demandes de soutien?

En Belgique, le concours est organisé par les trois ministres belges de la Culture, en collaboration avec la Commission européenne. Quelles sont les ambitions du gouvernement et les vôtres concernant les relations internationales? Quels sont les projets déjà soutenus et, éventuellement, les nouvelles pistes envisagées afin de répondre aux objectifs de développement culturel et artistique sur le plan européen?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le jury, composé de douze experts européens, dont deux Belges, a évalué les villes candidates selon les critères fixés par la décision n° 445/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 et abrogeant la décision n° 1622/2006/CE. Ces critères sont la stratégie culturelle à long terme, le contenu artistique, la dimension européenne, la capacité de réalisation, l'impact auprès des populations et la gestion financière.

Les dix experts européens non belges composant le jury sont désignés par des institutions de l'Union européenne – la Commission européenne, le Conseil européen, le Parlement et le Comité européen des régions (CdR) – et siègent pour plusieurs concours. Deux experts belges, désignés par les trois ministres belges de la Culture, siègent uniquement pour le concours organisé en Belgique. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de Céline Romainville, experte reconnue en droit à la culture, qui a été désignée durant la législature précédente; pour la Région flamande, il s'agit d'Annick Schramme, professeure à l'Université d'Anvers et

spécialiste des politiques culturelles. À l'exception de deux experts européens dont le mandat s'achève en 2024, le jury restera inchangé pour la sélection finale en 2025.

Les critères d'évaluation restent les mêmes pour la suite. Les villes présélectionnées soumettront un dossier final, dans lequel elles répondront aux commentaires du jury et préciseront leur programme. Des visites de terrain seront aussi organisées pour le jury, en amont de la sélection finale.

Dans ce processus, la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu'autorité de gestion, doit garantir une position neutre et traiter équitablement toutes les villes candidates. Notre engagement pour un budget de 30 millions d'euros pour Namur est conditionné à l'obtention du titre de Capitale européenne de la Culture. Ce budget sera accompagné d'une contribution supplémentaire de 15 millions d'euros de la part la Région wallonne. Comme précisé précédemment, nous accorderons un soutien équivalent, sous les mêmes conditions, à Molenbeek-Saint-Jean, avec un apport de la Région de Bruxelles-Capitale. Fatima Zibouh et Jan Goossens, co-chargés de mission pour l'opération «*Molenbeek for Brussels 2030*», nous ont contactés. Une rencontre est programmée prochainement à mon cabinet.

De même, la Communauté flamande a annoncé une aide de 30 millions d'euros pour ses villes candidates. Pour Bruxelles, un soutien équivalent sera envisagé avec une répartition entre les Communautés et Régions. L'Union européenne offre à la ville lauréate le Prix Méлина Mercouri, d'une valeur d'un million et demi d'euros. Les villes peuvent également solliciter d'autres financements européens pour leurs projets spécifiques.

Enfin, dans le domaine des relations internationales, le développement culturel aux niveaux européen et international est une priorité du gouvernement. Nous prévoyons d'investir dans des dispositifs pour la diffusion des œuvres de nos artistes, en Belgique et à l'étranger, et de renforcer la promotion de nos créateurs. Nous suivrons de près les débats européens relatifs au statut des artistes, aux droits d'auteur et aux défis du numérique et de l'intelligence artificielle (IA) dans les environnements créatifs. Le portefeuille de mes compétences offre une occasion unique de repenser notre politique culturelle internationale. Je compte bien m'en saisir et y associer les acteurs concernés.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous interrogerai ultérieurement pour faire le point sur ce dossier.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse très complète. J'entends que le processus mis en œuvre à l'échelle européenne est très exigeant et je me réjouis que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrive en toute impartialité dans ce processus en apportant une aide équitable aux différentes communes potentiellement concernées.

Pour avoir suivi de plus près l'émergence du projet namurois, je sais que l'élaboration du dossier de candidature, pour toute commune candidate, mobilise beaucoup d'énergie. Je sais aussi que, quel que soit le résultat, il produit des effets positifs. En effet, des collaborations ont été développées et des ambitions ont vu le jour. Bien entendu, la commune qui sera choisie aura une plus grande satisfaction. J'espère qu'une fois que le choix définitif sera posé d'ici un an, la Fédération Wallonie-Bruxelles aura l'occasion, elle aussi, à travers la ville lauréate, de rayonner sur la scène européenne, comme vous en avez l'ambition.

1.8 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Justification des aides financières publiques dans l'organisation d'événements culturels»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Dès 1996, Sud Radio a organisé le concert d'ouverture du Doudou à Mons. En 2019, la ville de Mons a décidé de lancer un marché public pour la première fois. Étant la seule à avoir remis une offre, Sud Radio avait alors remporté le marché. Cependant, pour l'édition de 2022, la ville de Mons a opté pour une procédure négociée sans publicité préalable, en limitant l'appel à candidatures à trois opérateurs, à savoir la RTBF, RTL *Belgium* et Télé MB. Sud Radio n'a pas été consultée. L'organisation du concert a finalement été attribuée à la RTBF pour une durée de trois ans. À cet effet, la ville de Mons lui a octroyé une aide financière de 80 000 euros.

Madame la Ministre-Présidente, confirmez-vous le montant annoncé de 80 000 euros? Dans l'affirmative, quels critères financiers justifient-ils l'octroi d'une telle aide à la RTBF pour l'organisation de cet événement? Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle de continuer à soutenir l'événement de cette manière? Le cas échéant, pour quelles raisons?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai interrogé mon administration et il apparaît que la situation lui était totalement inconnue.

La ministre des Médias, Mme Galant, a la tutelle sur la RTBF et le ministre wallon, M. Desquesnes, a la tutelle sur les pouvoirs locaux. Je ne suis donc absolument pas en mesure de vous confirmer le montant de 80 000 euros pour l'organisation de ce concert par la ville de Mons. Je ne suis pas non plus en mesure de m'exprimer sur les conditions de passation de ce marché public.

Monsieur le Député, vous devriez interroger le pouvoir communal de la ville de Mons plutôt que les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car celles-ci ne sont ni au courant de la situation ni concernées.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Il me semblait évident que le choix de confier

l'organisation du concert d'ouverture du Doudou à une télévision locale ou nationale concernait la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'hésiterai pas, en tant que conseiller communal à Mons, à interpellier directement les pouvoirs locaux.

1.9 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Retrait d'une œuvre artistique face à la pression des réseaux sociaux»

M. Guillaume Soupart (MR). – Les Éditions Dupuis ont récemment annoncé le retrait de la vente de l'album *«Spirou et la Gorgone bleue»*, à la suite de nombreuses critiques sur les réseaux sociaux. Bien que cet album soit sorti l'année dernière, il a été dénoncé seulement récemment pour des représentations jugées racistes et sexistes, notamment en raison de caricatures de personnages noirs et de stéréotypes de genre.

Face à cette pression, les Éditions Dupuis ont décidé de retirer de la vente cet album et ont exprimé leurs regrets. Les auteurs, quant à eux, ont tenté de se justifier en disant qu'ils avaient repris les dessins originaux sans penser que cela pourrait heurter les nouvelles générations.

Ce cas s'inscrit dans un contexte plus large où la société est de plus en plus attentive aux discours véhiculés dans les œuvres artistiques. Un autre exemple est celui des films des studios Disney, tels que *«Livre de la jungle»* ou *«Les Aristochats»*: une mise en garde apparaît avant leur diffusion, signalant des contenus qui peuvent heurter certaines sensibilités. Cela permet de sauvegarder la liberté artistique tout en prévenant le public.

Madame la Ministre-Présidente, êtes-vous au courant de cette situation? Quelle est votre position sur cette controverse? Comment comptez-vous garantir la liberté d'expression des auteurs face à la pression exercée sur les réseaux sociaux? Afin d'aborder au mieux les thèmes sensibles dans notre société actuelle, des initiatives sont-elles prévues pour accompagner les créateurs sans limiter leur liberté artistique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question met en lumière les nouvelles attentes de notre société dans la représentation des œuvres culturelles. En effet, j'ai pris connaissance de cette situation dans la presse du mois d'octobre. Je rappelle que le retrait d'une œuvre sous la pression des réseaux sociaux reste tout à fait exceptionnel.

Les objectifs généraux du récent décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre, tels qu'explicités à l'article 4, visent à garantir la liberté artistique. Plus généralement, la liberté d'expression des créateurs dans le domaine culturel est bien garantie, dès lors qu'elle s'accorde avec la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne

l'incitation à la haine ou à la violence et au racisme.

Le cas que vous avez mentionné ne relève clairement pas d'une forme d'incitation à la haine ou au racisme. Il est plutôt question de l'expression, sur les réseaux sociaux, d'une sensibilité particulière d'une partie du public. Il convient d'être attentif à ce que les réseaux sociaux et les opinions qui y sont véhiculées ne se substituent pas à la loi ou à ceux qui la font respecter. Ici, c'est l'éditeur lui-même qui a pris la décision de retirer l'album de la vente, et ce, en présentant ses excuses et en reconnaissant que «cet album s'inscrit dans un style de représentation caricaturale héritée d'une autre époque». Cependant, je réaffirme que le rôle des pouvoirs publics est de garantir le respect de la loi et non d'interférer dans les choix éditoriaux des maisons d'édition.

Si la caricature est une dimension essentielle de la création artistique, elle doit néanmoins éviter de réduire une communauté ou un groupe social à ses seuls stéréotypes, au risque de donner raison à celles et ceux qui souhaitent le faire.

En conclusion, je vous informe que la Chambre de concertation des écritures et du livre a prévu de mener, lors de sa prochaine réunion du 6 décembre 2024, une réflexion sur les moyens de sensibiliser les créateurs et les créatrices du livre aux questions liées à la représentation et à la lutte contre les stéréotypes. Cette réflexion prendra notamment appui sur les actions menées par l'ASBL Scivias. Cette réflexion s'inspirera des initiatives développées par le secteur du cinéma et de l'audiovisuel dans le cadre du Plan «Diversité» en vue de promouvoir une production audiovisuelle et cinématographique plus représentative de la société belge dans son ensemble.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse extrêmement rassurante quant à votre désir de garantir la liberté d'expression et la liberté artistique. Il s'agit d'un cas exceptionnel qui met en lumière les difficultés rencontrées par le secteur culturel. En effet, ce n'est pas une sorte de tribunal de l'opinion publique qui doit décider quelle œuvre peut être diffusée ou non. C'est pour cela que j'ai rappelé les initiatives prises actuellement par les studios Disney, à savoir afficher des messages d'avertissement pour prévenir les publics plus sensibles de la présence de certains éléments dans l'œuvre qu'ils vont consulter. Il convient effectivement de respecter le droit et les libertés.

1.10 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Diffusion de "Terrifier 3" sans restriction en Belgique»

M. Guillaume Soupert (MR). – «*Terrifier 3*» est le nouveau film d'horreur ultra-violent qui fait un carton aux États-Unis et en France. Grâce à une technique commerciale efficace, il est diffusé outre-Atlantique sans être passé au préalable par la *Classification and Rating Administration* des États-Unis. Cela a suscité l'intérêt des fans et donc des salles de cinéma qui se sont dit qu'elles allaient diffuser ce film non contrôlé.

En France, le film a été interdit aux personnes âgées de moins de 18 ans, ce qui semble avoir augmenté ses audiences en lui faisant de la publicité. En Belgique, il est diffusé depuis le 23 octobre sans interdiction d'âge. Toutefois, des pictogrammes le déconseillent selon l'âge et rappellent les différents éléments choquants qu'il peut contenir. Pourtant, lors de sa première diffusion au cinéma Imagix de Mons, selon une enquête menée par des journalistes, le public était en grande partie composé de jeunes âgés de 13, 14 ou 15 ans, ce qui soulève des questions.

Madame la Ministre-Présidente, pourquoi avez-vous instauré des recommandations d'âge et n'avez-vous pas interdit le film? Avez-vous eu des retours concernant la diffusion de ce film et son impact sur les jeunes? Comment garantissez-vous qu'à l'avenir, les films problématiques soient accessibles à un public plus aguerri, notamment en les interdisant aux plus jeunes et en formulant des recommandations pour les adolescents plus âgés?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le système de classification des films projetés dans les cinémas en Belgique est entré en vigueur le 8 janvier 2020. À cette date, les Communautés française, flamande et germanophone et la Commission communautaire commune (COCOM) se sont mises d'accord pour adopter le système de classification hollandais *Kijkwijzer*, mieux connu sous le nom de Cinecheck en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La spécificité de ce système est justement qu'il n'impose plus d'interdiction, mais formule plutôt des recommandations destinées au public. Ainsi, il responsabilise les spectateurs, les parents et les accompagnants. Très concrètement, il prévoit six pictogrammes de contenu qui indiquent la présence de violence, d'images angoissantes, de scènes sexuelles, de situations de discrimination, d'abus de drogue ou d'alcool et enfin de langage grossier. Il contient aussi sept recommandations d'âge: tout public, plus de 6 ans, plus de 9 ans, plus de 12 ans, plus de 14 ans, plus de 16 ans et plus de 18 ans.

«*Terrifier 3*» est catégorisé comme adapté aux personnes âgées de 18 ans et plus. Il est le cinquième film à être classé comme tel depuis la création du système. Les balises prévues par ce dernier et les recours possibles me semblent adéquats. L'objectif est d'informer sans contraindre, dans le respect des limites de chacun.

Voici concrètement comment se déroule la classification d'un film. Le distributeur répond à un questionnaire sur le contenu de son film. En fonction des réponses introduites, un logiciel attribue automatiquement à ce dernier une catégorie d'âge et, éventuellement, une ou plusieurs catégories de contenu. Cette classification peut faire l'objet d'une plainte motivée de la part d'un citoyen s'il l'estime erronée. Généralement, les distributeurs et exploitants communiquent ensuite les pictogrammes sur tous les supports de promotion de film.

Pour conclure, ni mon cabinet ni moi-même n'avons à ce jour été sollicités par des spectateurs inquiets de l'impact de telles images sur des publics non avertis. Enfin, je précise que je n'ai pas vu le film.

M. Guillaume Soupert (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, d'avoir expliqué le fonctionnement du système hollandais qui a été adopté par les différentes Communautés, ici en Belgique. Cinecheck est un système qui vise, non pas à interdire, mais à responsabiliser les spectateurs. Toutefois, quand un film est recommandé pour les personnes âgées de plus de 18 ans, il serait peut-être bon de l'interdire à des catégories d'âges plus basses. Un film tel que «*Terrier 3*» peut avoir des effets plus problématiques sur un enfant âgé de moins de 16 ans que sur un enfant ayant entre 16 et 18 ans.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h10 et reprise à 14h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

(M. Richard Fournaux prend la présidence)

1.11 Question de M. Bruno Lefèvre, intitulée «Report sine die de la mise en œuvre du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française (décret “Diffusion”)»

1.12 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Suspension de l'entrée en vigueur du décret “Diffusion”»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Bruno Lefèvre (PS). – Parmi les réformes adoptées au cours de la législature précédente figurait celle relative à la diffusion des productions artistiques et culturelles. Elle a donné lieu au décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française (décret «Diffusion»). Construit sur une logique triangulaire visant à réunir les artistes et créateurs, les opérateurs de diffusion et les publics et à améliorer la rencontre des œuvres avec les publics, ce dispositif a des ambitions larges.

Reconnaissons d'emblée que les chambres sectorielles et le Conseil supérieur de la culture (CSC) ont pointé des difficultés liées au décret. Le groupe PS a en tout cas soutenu ce texte, car il représente une avancée importante en faveur d'une plus grande accessibilité des œuvres culturelles et d'une juste rémunération des artistes. Le décret «Diffusion» traduit une volonté de structurer la diffusion culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, répondant ainsi à des attentes formulées

de longue date et à un engagement contenu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) du gouvernement précédent.

Cependant, nous entendons également les préoccupations de plusieurs chambres sectorielles et opérateurs qui soulignent des défis spécifiques, notamment pour la labellisation et le financement.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez reporté l'entrée en vigueur de ce décret, initialement programmée au 1^{er} janvier 2025. Un avis sur ce sujet était attendu pour le 8 novembre. Il conviendrait de repenser le dispositif afin qu'il corresponde mieux aux attentes et de répondre aux difficultés qu'il peut occasionner sur le terrain. Gagner en fluidité et en transversalité prend du temps. La concertation est nécessaire pour apporter des réponses et résoudre les tensions rencontrées, notamment, lors de la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

Toutefois, votre gouvernement a décidé de remettre en question les subventions facultatives, alors même qu'un certain nombre de dispositifs de soutien de la diffusion en relèvent. Dès lors, j'aimerais vérifier que vos propos rassurants concernant le financement de la culture ne seront pas battus en brèche par ce report *sine die*.

Aussi, avez-vous eu un retour sur cette demande de report d'entrée en vigueur? Quelle analyse faites-vous des dispositifs problématiques et quelles sont, le cas échéant, les pistes alternatives que vous défendrez? Quels sont les témoignages qui vous sont déjà parvenus des acteurs de terrain? Quels en sont les éléments essentiels?

Mon groupe reste attentif aux ajustements qui optimiseront les effets de ce décret pour tous des acteurs culturels et qui soutiendront l'exercice des droits culturels.

Mme Amandine Pavet (PTB). – À la fin de la législature précédente, le Parlement a adopté le décret «Diffusion». Le PTB et les Engagés se sont abstenus au moment du vote. Ce texte présente de belles intentions comme le soutien aux productions artistiques, à leur diffusion et à leur accessibilité, ainsi qu'à une juste rémunération des artistes. Malgré cela, nous avons pointé du doigt le manque de clarté dans les procédures de labellisation des artistes, ainsi que des problèmes liés au vocabulaire, celui-ci ne reflétant pas la réalité du secteur. Nous avons aussi exprimé des craintes concernant l'alignement des productions et de la création artistique sur les besoins scolaires. Toutefois, la raison majeure pour laquelle nous n'avons pas soutenu ce texte et qui a donc justifié notre abstention était que les moyens accordés ne correspondaient absolument pas aux ambitions affichées. Les acteurs du secteur ont largement dénoncé ce problème. Pire encore: le texte risquait en réalité d'entériner et d'aggraver le sous-financement chronique du secteur culturel.

Madame la Ministre-Présidente, il y a deux semaines, nous avons appris dans la

presse que votre gouvernement avait demandé un réexamen de la date d'entrée en vigueur du décret «Diffusion» et que vous aviez demandé au CSC de valider cette décision. L'article en question indique ensuite que vous vous êtes engagée auprès du CSC et des différentes chambres de concertation à leur donner la possibilité de rendre un avis sur une future version du décret. Je comprends donc que le gouvernement entend retravailler le texte et en proposer une nouvelle version au Parlement.

Avez-vous déjà reçu une réponse du CSC au sujet du report de l'entrée en vigueur du texte? Confirmez-vous que la volonté de votre gouvernement est bien de retravailler le texte et d'en soumettre une nouvelle version au Parlement? Dans quel sens votre gouvernement souhaite-t-il modifier le décret? Le manque de moyens que, comme tout le secteur, nous avons dénoncé à l'époque fait-il partie des éléments que votre gouvernement souhaite corriger? Avez-vous engagé des contacts avec les représentants du secteur de la culture à propos du texte et des raisons pour lesquelles ils avaient rendu des avis négatifs? Si oui, quel a été le contenu de vos discussions?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame et Monsieur les Députés, vos questions me permettent de faire le point sur l'état d'avancement d'un des dossiers saillants de ce début de législature. En effet, plusieurs parties prenantes ont pointé de très nombreuses difficultés et non des moindres.

Ainsi, dès mon entrée en fonction, lors de mes nombreuses visites sur le terrain, j'ai été interpellée de manière unanime par plusieurs instances de gouvernance, plusieurs opérateurs et plusieurs institutions, dont les chambres de concertation. Ces acteurs ont porté la parole de leur secteur afin de dénoncer principalement l'intégration dans le décret de nouveaux dispositifs de soutien visant de nouvelles disciplines sectorielles et de nouveaux bénéficiaires, et ce, avec un budget inchangé, une déconnexion entre les mesures contenues dans le nouveau décret et les réalités quotidiennes des opérateurs culturels visés dans toute leur diversité. Ces représentants estimaient que l'instauration de certaines mesures pourrait, à terme, générer une iniquité de traitement entre les secteurs culturels et pénaliser certaines disciplines.

Visiblement, le décret «Diffusion» a été élaboré sans que soit menée une évaluation de certains dispositifs existants. Le texte entrerait ainsi en conflit avec une série de dispositions réglementaires sectorielles, poussant les opérateurs concernés à préférer continuer à être soutenus dans le cadre des précédentes législations. Personnellement, je ne vois dès lors pas l'intérêt de mettre en œuvre un texte qui rencontre si peu d'adhésion et qui induit si peu d'efficacité. J'ai déjà eu l'occasion de souligner mon attachement à la dynamique de concertation sectorielle. Celle-ci sera indispensable à la refonte du contenu du décret.

En effet, je ne souffrirai pas d'entendre à nouveau que le long de travail de concertation ayant mené à l'élaboration de nombreuses conclusions communes ne soit pas pris en considération. Conformément à la législation, j'ai donc consulté le CSC sur la décision du report de l'entrée en vigueur du décret. Le 8 novembre dernier, le CSC m'a rendu un avis unanime et favorable au report.

Dans cet avis, l'instance souligne plusieurs points essentiels. Tout d'abord, il insiste sur l'importance de définir la diffusion comme une politique majeure assortie de moyens adaptés à ses ambitions. La diffusion joue un rôle transversal au cœur de l'articulation entre la création et les populations. Ensuite, le CSC rappelle que l'objectif de professionnalisation des travailleuses et travailleurs des arts doit rester central dans cette réflexion. Il recommande également de commencer par une évaluation des dispositifs existants et une analyse de la demande en s'appuyant sur la réalité de chaque domaine et de chaque secteur. Enfin, il insiste sur le fait qu'une politique de diffusion ne peut être pertinente que si elle est élaborée en étroite collaboration avec les chambres de concertation. Cela permet de tenir compte des spécificités de chaque secteur et, si nécessaire, d'envisager des arrêtés d'application adaptés par discipline.

Mon cabinet est en contact avec les différentes parties prenantes afin d'établir un calendrier pour travailler à une nouvelle mouture de ce texte, sereinement et dans des délais raisonnables pour chacun. Le CSC aura évidemment sa place dans la concertation afin d'arriver à un nouveau projet de texte.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Dans ce dossier, la question est avant tout de savoir si les structures pourront continuer à bénéficier de subventions. En effet, l'objectif initial était de pérenniser les subventions facultatives; or, il semble que le gouvernement wallon et le vôtre, Madame la Ministre-Présidente, souhaitent supprimer ces subventions. C'est évidemment un point extrêmement important à propos duquel nous devons obtenir des réponses claires en vue de soutenir les structures, associations et autres opérateurs dans le secteur de la culture. Ce sera un sujet essentiel des discussions que nous mènerons encore dans quinze jours: nous devons garantir que toutes les structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficieront de subventions afin d'effectuer leur travail et de continuer à créer.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez vous-même indiqué que le CSC a souligné l'importance de soutenir la diffusion avec des moyens suffisants. Si l'entrée en vigueur du décret est reportée, nous espérons que les bonnes idées qu'il contient seront conservées et que des moyens suffisants seront consacrés à leur concrétisation.

La culture est structurellement sous-financée. Lors de la manifestation du 7 novembre, le secteur culturel était fortement représenté. Ses travailleurs sont réellement inquiets pour leur avenir. Beaucoup vivent sous le seuil de pauvreté et font du travail non rémunéré. Les subventions ne sont pas suffisantes.

Vos annonces d'économies à plusieurs niveaux ont provoqué une inquiétude générale. Le budget sera prochainement discuté et nous espérons que le report de l'entrée en vigueur du décret servira à dégager des moyens suffisants pour mettre en œuvre le contenu du texte.

(M. Bruno Lefebvre, président, reprend la présidence)

1.13 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Reconnaissance et subventionnement des centres d'archives privées»

Mme Sabine Roberty (PS). – Les centres d'archives privées qui le souhaitent avaient jusqu'au 31 mars 2024 pour déposer leur dossier afin d'obtenir une reconnaissance et un subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les cinq prochaines années. L'administration et la session «Archives» de la Commission des patrimoines culturels ont analysé tous les dossiers au printemps dernier et ont rendu leurs avis. Ceux-ci ont été transmis à votre cabinet, Madame la Ministre-Présidente, de même que les besoins budgétaires correspondant à ces reconnaissances. Pourtant, sauf erreur de ma part, les centres d'archives privées n'ont toujours pas été informés du statut de leur dossier. Cette situation incertaine est très inconfortable pour eux à moins de deux mois de l'année 2025, soit la première année sur laquelle porte la reconnaissance quinquennale. Il y a urgence. Ces centres vont-ils devoir commencer l'année sans connaître leur enveloppe budgétaire?

Le décret du 25 mai 2023 relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial prévoit bien l'indexation des subventions et je m'en réjouis. Cependant, les centres d'archives privées connaissent d'importantes difficultés financières depuis des dizaines d'années. Leur situation s'est encore fortement dégradée ces derniers temps en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie, des multiples indexations salariales, etc. J'ai d'ailleurs alerté votre prédécesseure à ce sujet il y a quelques mois.

De plus, le décret du 25 mai 2023 prévoit une période de transition entre 2024 et 2026. Or, les moyens budgétaires nécessaires pour permettre aux centres d'archives privées de fonctionner durant cette période n'ont pas été revus. Ainsi, la subvention allouée aux opérateurs reconnus est retombée à son montant de 2022.

Quand les résultats seront-ils communiqués aux centres d'archives privées? Combien de dossiers ont-ils été soumis? De nouveaux centres feront-ils l'objet d'une reconnaissance et d'un subventionnement? Le cas échéant, lesquels?

Êtes-vous attentive à la répartition géographique des centres d'archives privées? La province de Luxembourg n'en compte aucun, alors que la province de Liège en héberge deux. Comment le budget est-il réparti entre ces différents centres? Les missions complémentaires prévues par le décret du 25 mai 2023 seront-elles

bien financées? Envisagez-vous des actions complémentaires ou des aides exceptionnelles pour assurer la pérennité et le développement des centres d'archives privées en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Depuis votre entrée en fonction, avez-vous rencontré les responsables de ces centres? Si oui, qu'est-il ressorti de vos discussions? Dans le cas contraire, une rencontre est-elle bientôt prévue?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le dossier auquel vous faites référence est actuellement pris en charge par mon cabinet. La semaine passée, nous avons rencontré les services compétents de l'administration pour faire le point.

Vous soulignez, à juste titre, l'incertitude qui pèse sur les centres d'archives privées à l'approche de 2025, première année de la nouvelle reconnaissance quinquennale. J'entends bien la nécessité pour ces institutions d'obtenir une réponse rapide quant à leur financement afin d'entamer l'année sereinement.

Le budget initial de 2025 de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera présenté dans deux semaines. Vous verrez qu'il ne prévoit pas de revalorisation des articles budgétaires dédiés aux centres d'archives privées. Je regrette que le gouvernement précédent, qui a adopté le dispositif en 2023, ait négligé son impact budgétaire. Cet impact budgétaire existe bien et il n'a pas été acté. Par conséquent, il n'est pas pris en compte dans la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pire encore, alors que le décret du 25 mai 2023 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et que son arrêté d'application a été approuvé en février 2024, le budget initial de 2024 ne prévoyait pas les moyens d'honorer cette politique.

Je dois vous confesser que ce n'est pas ma manière de travailler. Ce n'est pas la première fois que je suis confrontée à une telle situation, puisque l'impact budgétaire du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des Langues, des Lettres et du Livre n'a pas non plus été acté par le gouvernement précédent.

Il n'empêche que la situation que vous soulevez doit être considérée avec la plus grande attention. Le décret du 25 mai 2023 détermine la procédure de reconnaissance et de subventionnement encadrant le dépôt, en mars dernier, de quinze demandes recevables. La Commission des patrimoines culturels a analysé ces demandes. Cinq d'entre elles émanaient d'institutions ne disposant pas d'une convention de transition à la veille de l'entrée en vigueur du décret précité. Les dix autres demandes émanaient d'institutions disposant d'une convention de transition, dont deux centres concessionnaires, à savoir les Archives et musée de la littérature (AML) et le Mundaneum, qui conservent et mettent en valeur des archives appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le décret du 25 mai 2023 prévoit également que les demandes de reconnaissance

soient priorisées en fonction de différents critères. Nous veillons également à ce que tout le territoire et toutes les populations de la Communauté française soient bien couverts. Au moment de rendre notre avis, nous prenons donc bien en compte la question du territoire, que ce soit le territoire dont le centre d'archives privées conserve des fonds ou l'endroit où il est installé. Cela étant dit, pour obtenir une reconnaissance, il faut la demander. Aucun centre d'archives privées de la province de Luxembourg n'a remis de dossier à ce jour.

Enfin, le budget nécessaire à la reconnaissance de tous les centres ayant reçu un avis positif de la part de la Commission des patrimoines culturels, ainsi qu'à la couverture de leurs missions de base et de leurs missions complémentaires, s'élève à un peu moins de 1,3 million d'euros. Je ne suis pas en mesure d'octroyer ces moyens pour l'instant. Avec l'appui de mon administration et sur la base des éléments du décret du 25 mai 2023, mon cabinet travaillera à une nouvelle proposition d'ajustement des crédits dans les prochains mois. Une attention particulière sera portée à la question des centres d'archives privées, comme il en est d'ailleurs fait mention dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre-Présidente, ce ne sont malheureusement pas de bonnes nouvelles. Vous dites que vous avez fait le point avec l'administration la semaine dernière, mais qu'il n'y aura pas de revalorisation financière et qu'aucune aide exceptionnelle ne sera dégagée lors des travaux budgétaires du mois de décembre. J'en suis navrée.

Je suis aussi très anxieuse pour les centres d'archives privées et leurs travailleurs. J'ai rencontré les responsables de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES) de Seraing. Ce sont des personnes motivées, enthousiastes, enthousiasmantes et fières d'effectuer un travail de mémoire et de conservation d'un patrimoine tout à fait extraordinaire. J'ai même eu l'occasion de toucher des documents que je n'aurais jamais imaginé lire un jour. C'était très instructif. J'ai beaucoup de peine pour eux. Ils seront confrontés à de grandes difficultés budgétaires à partir de l'année prochaine.

J'espérais une bonne nouvelle, ne serait-ce qu'une aide exceptionnelle. Ce n'est pas le cas. Je comprends vos arguments, mais je vous invite à vous rendre à Seraing pour rencontrer les responsables de l'IHOES. Je vous y accompagnerai avec plaisir.

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Présence des femmes, personnes non binaires et transgenres au sein des festivals belges»

Mme Sabine Roberty (PS). – Pour la troisième année consécutive, la plateforme Scivias a publié son rapport sur la présence et la place des femmes et des minorités de genre sur les scènes des festivals belges ainsi qu'au sein des équipes de programmation. En Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les 41 festivals analysés,

parmi les artistes programmés, 34,9 % étaient des femmes, 0,5 % des personnes non binaires et 0,2 % des personnes transgenres, soit seulement 35,6 % au total. Pour la première fois, Scivias a analysé la répartition genrée au fil des créneaux horaires des festivals. Il apparaît que les artistes femmes, non binaires et transgenres sont souvent programmés en ouverture et en fermeture de journée ou de soirée, c'est-à-dire aux moments où la visibilité est généralement moindre. Malgré une légère augmentation de la diversité, le rapport met en lumière la persistance d'une sous-représentation des femmes et des minorités de genre dans les festivals belges. Cette féminisation plus lente que dans les autres secteurs culturels appelle des actions concrètes. Scivias propose d'ailleurs plusieurs pistes pour encourager une programmation plus inclusive.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Quelles conclusions en tirez-vous? Avez-vous rencontré les coordinatrices de la plateforme Scivias? Le cas échéant, que ressort-il de vos échanges? Sinon, une rencontre est-elle prévue prochainement?

Quelles actions spécifiques envisagez-vous pour tendre vers une représentation plus équilibrée et inclusive des genres dans les festivals de musique et, plus largement, dans le secteur de la musique en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels seraient, selon vous, les axes prioritaires à suivre? Enfin, le programme de mentorat «Les Lianes», porté par Scivias, a-t-il été reconduit dans le cadre du contrat-programme du Conseil de la musique? Pouvez-vous en dire davantage sur les projets pour 2024 et les années à venir?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Le rapport de Scivias publié le 30 octobre m'a évidemment été transmis par la plateforme elle-même. Mon cabinet travaille d'ailleurs étroitement avec celle-ci, ainsi qu'avec sa coordinatrice.

Plusieurs avancées survenues au cours des législatures précédentes ont permis de poser les jalons d'une politique culturelle plus inclusive. Le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance») impose la parité des genres dans des instances d'avis telles que le Conseil supérieur de la culture (CSC), les chambres de concertation et les commissions d'avis. Cela permet aux genres minoritairement représentés de faire entendre leur voix, tant dans la définition des politiques culturelles que dans leur mise en œuvre.

Le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène») constitue une autre avancée. Deux modifications importantes y ont été apportées: l'une en 2021 pour encadrer les procédures de recrutement aux fonctions de direction et l'autre en 2022 pour clarifier les objectifs généraux du décret en accordant une attention particulière à une représentation diversifiée des femmes et des

hommes, dans le respect de l'égalité des sexes et des valeurs interculturelles.

De plus, les cahiers des charges des opérateurs sous contrat pluriannuel prévoient désormais l'obligation de participer aux opérations de récolte de données menées par des organismes œuvrant à une représentation plus équilibrée des genres dans le milieu musical, comme Scivias.

Enfin, dès 2021, la coordination de la plateforme Scivias a été soutenue par le contrat-programme du Conseil de la musique, permettant un poste en quatre cinquièmes temps pour le pilotage. Un comité d'accompagnement constitué de structures musicales majeures en Fédération Wallonie-Bruxelles, telles que le Conseil de la musique, Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM), le Botanique, Court-Circuit, la Fédération des auteur·rices, compositeur·rices et interprètes réun·es (FACIR), le Service des musiques actuelles et le Studio des Variétés Wallonie-Bruxelles, participe également à la mise en œuvre des projets de la plateforme. À ce comité s'ajoute l'engagement d'une quinzaine d'autres structures musicales de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui prennent également des actions concrètes pour œuvrer à la parité.

Par ailleurs, les actions de l'agence d'aide à l'export WBM permettent de visibiliser les artistes de manière paritaire. Elles sont les suivantes: la diffusion de listes paritaires d'artistes à la demande de festivals étrangers, la publication des revues de presse internationales et de playlists, ainsi qu'une approche équitable dans la communication sur les réseaux sociaux.

Enfin, en ce qui concerne les potentielles actions sur l'ensemble du secteur musical, la Chambre de concertation des musiques a émis plusieurs pistes en 2021, en collaboration avec la Commission des musiques. Ces deux instances se sont interrogées sur la manière d'inclure plus de projets portés par des femmes dans les aides aux projets. La sensibilisation, y compris dès le plus jeune âge, la visibilité et le monitoring restent les postures les plus adéquates, alors que l'imposition de quotas, même en tant que mal nécessaire, est estimée dévalorisante et peu praticable dans le système de subventionnement du secteur musical.

Les rapports de Scivias sur les festivals, réalisés de 2022 à 2024, représentent un travail de veille indispensable pour rendre visible et objectiver les inégalités dans la représentation des genres en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, le rapport de 2024 a été plus loin en mettant en exergue différents points d'attention. Ainsi, il constate la faible évolution statistique de la parité dans les festivals entre 2022 et 2024. Il relève également que les artistes et groupes FINTA (femmes, intersexes, non binaires, trans, agenres) sont davantage programmés à des heures de moindre audience et que la composition des équipes de programmation des festivals reste très masculine, avec 74 % d'hommes. Le rapport pointe également les barrières auxquelles les personnes FINTA font face: jugements sexistes, exclusions, dénigrements, écart salarial, défis liés à la parentalité, violences sexistes et sexuelles.

Dans son programme d'activités futures, Scivias prévoit de poursuivre plusieurs objectifs, dont certains en 2025: publier des rapports et quantifier les inégalités, agir sur le fléau des violences sexistes et sexuelles et continuer le programme de mentorat «Les Lianes». Porté par Scivias, ce programme de mentorat vise précisément à corriger les inégalités persistantes dans un secteur musical historiquement dominé par les hommes. Il apparaît comme un outil pertinent pour accompagner les femmes dans le développement de leur carrière, en particulier les entrepreneuses engagées dans l'encadrement et la diffusion artistique.

En 2023, la coordination du programme «Les Lianes» a été financée par le contrat-programme du Conseil de la musique, avec une subvention complémentaire de la Loterie nationale et un soutien de la Ville de Bruxelles. Ces derniers financements n'ayant pas été reconduits en 2024, le programme n'a pas pu être organisé. Par ailleurs, les perspectives pour 2025 n'ont pas encore été décidées.

Mon collègue Yves Coppieters, ministre de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, veille à ce que chacune et chacun puisse accéder aux mêmes opportunités et à ce que toutes les discriminations soient activement combattues. Dans son action, les droits des femmes constituent une priorité absolue. Il s'engage à promouvoir une société dans laquelle les femmes sont libres de choisir et dans laquelle leur place est pleinement reconnue et respectée.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre-Présidente, nous sommes tous ici conscients de l'importance, pour chaque citoyen, de se reconnaître dans les artistes qui se produisent sur scène. Il faut tenir compte du rapport de Scivias et vous avez toute la législature pour travailler en partenariat avec le ministre de l'Égalité des chances, Yves Coppieters. Si celui-ci fait de la défense des droits des femmes un combat, il lui faut également accorder une attention aux personnes non binaires et transgenres, qui doivent aussi être représentées, écoutées et admises. C'est un travail de longue haleine que nous ne manquerons pas de suivre durant toute la législature.

1.15 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Retombées du KIKK Festival»

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Le KIKK Festival, organisé dans le centre de Namur, a vu le jour en 2011. Cette année, il se déroulait du 24 au 27 octobre et a attiré 28 000 visiteurs et 3 000 professionnels de l'industrie numérique: plus de la moitié sont venus de l'étranger et une cinquantaine de pays étaient représentés.

Ce festival propose des conférences, des ateliers de travail, des expositions, un village des inventeurs. À chaque nouvelle édition, il se réinvente pour faire la promotion des cultures numériques et créatives. La thématique de cette année visait à démêler le vrai du faux à l'ère de l'intelligence artificielle (IA). La principale attraction destinée au grand public était le «*KIKK in Town*», une exposition

géante de 70 installations artistiques réparties dans douze lieux de la capitale wallonne.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous participé à la treizième édition de ce festival qui se situe à la croisée des arts, des sciences, des technologies et des questions de société? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle l'événement? Si oui, de quelle manière? Concrètement, quelles sont les retombées pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses talents?

Le *KIKK Market*, vitrine des innovations technologiques, a également suscité beaucoup d'intérêt. Il présentait une centaine de projets ainsi qu'une zone de jeux rassemblant des jeux vidéo indépendants de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle ce secteur en plein essor? Souhaitez-vous poursuivre, voire intensifier les aides dans le domaine? Votre gouvernement se dit attentif au développement des industries culturelles et créatives. Quelles pistes d'action sont-elles envisagées? Quelles collaborations sont-elles prévues dans ce sens?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Cette année, j'ai eu le plaisir de participer au KIKK Festival et j'y ai découvert deux expositions lors de la journée d'ouverture. Ce festival, qui en est à sa treizième édition, continue de surprendre par la qualité de ses expositions et de ses conférences. Le public est toujours au rendez-vous.

En 2024, pas moins de 28 000 visiteurs et 3 000 professionnels issus de plus de 50 pays y étaient présents. C'est un véritable succès international pour Namur et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette année, l'exposition «*KIKK in Town*» s'est déployée dans douze lieux de la ville présentant 70 installations artistiques, dont le travail de 13 artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le choix du thème «Vrai/faux» était particulièrement pertinent, car il interrogeait la frontière entre le vrai et le faux à l'heure de l'IA.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient activement le KIKK Festival depuis 2012. Au départ, ce soutien était ponctuel et centré sur les expositions, les conférences et les ateliers du festival. Au fil des années, il a évolué pour accompagner le développement et l'impact de l'événement. En 2014, notre soutien s'est élargi aux résidences d'artistes et à la coproduction d'œuvres. De 2018 à 2021, nous avons soutenu la programmation annuelle. Depuis 2022, le KIKK Festival bénéficie d'une convention pluriannuelle de 200 000 euros, conclue pour quatre ans, pour l'organisation de l'événement, pour l'accompagnement des artistes en résidence tout au long de l'année et pour la production d'œuvres d'art numérique. À ce soutien pluriannuel se sont ajoutés les soutiens de la Loterie nationale et les subventions facultatives pour le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, chaque année, l'ASBL KIKK accompagne la production de cinq artistes ou collectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et accueille quatre résidents, dont deux issus de notre territoire. Cette visibilité est renforcée par les expositions du Pavillon et du festival avec, au moins, une exposition dédiée à l'art, à la science et à la technologie. En plus des expositions, l'ASBL organise des activités de médiation culturelle comme des stages créatifs et des ateliers techniques pour les enfants et les artistes.

Le rayonnement international de ce festival est un atout majeur pour nos talents. Chaque année, les délégations internationales participent à l'événement, offrant ainsi des possibilités d'échanges pour nos artistes avec des professionnels du monde entier. Parallèlement, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient la venue d'artistes et de curateurs étrangers grâce au partenariat avec Wallonie-Bruxelles International (WBI). Cependant, il est important de préciser que la Fédération Wallonie-Bruxelles se concentre sur les arts numériques; le secteur du jeu vidéo, bien que présent au *KIKK Market*, relève de la Région wallonne, par l'intermédiaire de Wallimage ainsi que de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) pour l'axe entrepreneurial.

Enfin, le gouvernement est engagé à développer les industries culturelles et créatives et, comme indiqué dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), il travaille à renforcer les dispositifs de soutien en collaboration avec les Régions. En ce sens, le Fonds St'art, pour prendre un exemple, propose des programmes d'accompagnement pour stimuler l'usage des nouvelles technologies, comme l'IA ou les spectacles immersifs.

Je souligne également l'importance de l'engagement de l'ASBL KIKK dans la création d'un écosystème unique où l'innovation et la créativité se rencontrent. Plus qu'un événement, le KIKK Festival est un espace où les idées prennent vie et il constitue un lieu d'expérimentation artistique et scientifique qui fait rayonner Namur sur la scène internationale.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je me suis moi aussi rendue au KIKK Festival avec toute ma famille. J'y ai rencontré beaucoup de familles, d'enfants et d'adolescents. Vous avez raison, Madame la Ministre-Présidente: l'IA doit être considérée comme une alliée. Toutes les initiatives lancées dans le cadre du KIKK Festival permettent d'accompagner celles et ceux qui s'intéressent à l'IA. Je suis ravie que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutienne le KIKK Festival pour quelques années encore.

1.16 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Recrutement de directions dans les centres culturels»

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – À la fin de la législature précédente, les membres de cette commission, dont moi-même, ont consacré beaucoup de temps

à l'analyse du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels. Les nombreux échanges ont abouti au décret du 21 mars 2024 modifiant le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels. J'ai alors regretté la méthode privilégiée par l'équipe en place: si cette dernière a apporté quelques modifications techniques au texte existant, elle a reporté à 2027 l'évaluation plus globale du décret, le travail se faisant sur la base de conclusions d'un comité d'évaluation instauré dès 2022.

À l'époque, j'ai questionné certaines dispositions modifiant le décret, estimant qu'elles n'allaient pas nécessairement dans le sens d'une meilleure gouvernance. Je me suis notamment inquiété de la volonté de faire disparaître la présidence du conseil d'orientation au sein des centres culturels, alors que cette instance est particulièrement importante.

J'ai récemment pris connaissance dans la presse des difficultés que le petit centre culturel de Floreffe, dans le Namurois, rencontrait pour procéder au renouvellement de sa direction. Les responsables de ce centre expliquent à quel point la procédure leur paraissait lourde et longue, au regard des exigences imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret prévoit que les cinq candidats les mieux classés soient auditionnés. Or, en l'occurrence, la procédure écrite a permis au jury de sélectionner trois candidats, ce qui était insuffisant par rapport aux exigences. Il a donc fallu relancer une procédure. Cette situation a entraîné l'incompréhension des gestionnaires du centre culturel. Il semblerait que de telles difficultés ne soient pas propres à ce centre et surgissent dans d'autres circonstances et dans d'autres lieux.

Madame la Ministre-Présidente, d'autres centres culturels rencontrent-ils les mêmes difficultés lors du recrutement des directions? Ces difficultés préexistaient-elles au décret du 21 mars 2024 ou sont-elles apparues à la suite des changements survenus ces derniers mois? Le décret du 21 mars 2024 a-t-il accentué ces problèmes? Avez-vous des retours de l'administration ou des opérateurs de terrain quant à la mise en œuvre des nouvelles dispositions décrétales? Quand sera relancée l'évaluation globale du décret du 21 novembre 2013, prévue pour 2027? Comptez-vous accélérer le processus?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La procédure de recrutement est exigeante et peut en effet mobiliser un jury pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. C'est une démarche rigoureuse, conçue pour garantir l'objectivité et l'équité dans la sélection des profils pouvant occuper cette fonction centrale. Cependant, il est difficile d'établir un lien direct entre la complexité de la procédure et le manque de candidatures. Il semblerait que d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Si la procédure est lourde, l'aide de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus précisément du Service général de l'inspection de la culture

(SGIC), constitue un appui solide pour les jurys et les équipes, en leur offrant un réel soutien et un accompagnement. Par ailleurs, le nombre de candidatures reçues pour les postes de direction varie selon les territoires. Le profil recherché pour une direction de centre culturel est particulièrement spécifique. Les candidats doivent à la fois être gestionnaires en ressources humaines, maîtriser la comptabilité et être créatifs et bien informés dans le domaine des politiques culturelles. Ils doivent ainsi posséder un large éventail de compétences pour être, en somme, de véritables couteaux suisses aux responsabilités multiples.

Il est donc compréhensible que ces attentes découragent certains profils, surtout lorsque les conditions financières ne sont pas toujours attractives. Aujourd'hui, certains centres culturels recrutent encore pour des fonctions se situant à l'échelon barémique 5, alors que les conditions salariales de l'échelon 6 seraient sans doute mieux adaptées aux responsabilités demandées. La fonction de direction et la procédure de sélection devront effectivement faire l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la future évaluation du décret, laquelle pourrait démarrer en 2027. Le calendrier n'est pas encore établi à ce jour.

Au-delà de cette évaluation, l'Association des centres culturels (ACC), l'une des deux fédérations du secteur, a proposé de mener une étude spécifique sur la complexité du rôle de direction. Cette étude permettrait de dégager des pistes concrètes de solution ou de réflexion. Pour encadrer ce projet, un comité de pilotage est actuellement mis sur pied, avec la collaboration de l'administration. Quant au financement de cette étude sur deux ans, mon cabinet en examinera prochainement la faisabilité avec l'administration. Nous restons attentifs aux besoins des centres culturels pour garantir un recrutement adapté à leurs réalités.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Le directeur de centre doit effectivement avoir un profil de couteau suisse, tant la diversité de ses missions est grande. D'ailleurs, le président du centre culturel de Floreffe a commenté qu'il n'y a qu'en Suisse qu'on trouve de tels couteaux, illustrant ainsi son désarroi face à la difficulté à trouver l'oiseau rare.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez raison de souligner que les services d'inspection constituent un appui solide. D'ailleurs, peut-être faudrait-il revoir leur appellation. Ces agents sont davantage des conseillers que des inspecteurs. C'est ce que me disait justement le président du centre culturel de Floreffe, qui considérerait qu'il fallait privilégier une relation de collaboration et de confiance plutôt qu'une relation de contrôle.

Dans le même ordre d'idées, il m'a fait part de son expérience dans le domaine de la culture au Québec en ces mots: «Mon expérience au Québec me laisse croire qu'il est possible de fonctionner dans une relation de confiance sans tomber dans la bureaucratie.» Il s'agit certainement là de l'état d'esprit des services d'inspection. Toutefois, dans les décrets, il convient d'insuffler un esprit de collaboration plutôt que d'encourager la bureaucratie.

1.17 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Dixième édition des Jeux de la Francophonie à Erevan»

Mme Sabine Roberty (PS). – Les Jeux de la Francophonie sont un événement emblématique qui allie sport et culture au service de la langue française et de la jeunesse. Ce rendez-vous unique, organisé tous les quatre ans, permet à des milliers de jeunes issus de l'espace francophone de rayonner sur la scène internationale à travers des compétitions sportives ou culturelles. L'Arménie accueillera la dixième édition de ces Jeux qui se tiendra du 23 juillet au 1^{er} août 2027. Les États ou gouvernements peuvent dès à présent s'inscrire aux Jeux et aux compétitions sportives et concours culturels auprès du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), et ce, avant le 31 décembre 2024.

Madame la Ministre-Présidente, quelle sera la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux Jeux de la Francophonie 2027? Envisagez-vous d'envoyer une délégation de jeunes sportifs et une délégation d'artistes pour nous représenter? Si oui, combien de participants seront-ils prévus?

L'organisation d'un événement d'une telle ampleur nécessite une préparation minutieuse et la mise sur pied d'infrastructures et de services adaptés pour accueillir les délégations venues du monde entier. À ce sujet, quelles informations avez-vous reçues à ce jour concernant l'état d'avancement des préparatifs de l'Arménie pour accueillir les Jeux? Un calendrier de suivi est-il prévu pour évaluer régulièrement l'état de préparation du pays hôte? Enfin, TV5MONDE est le diffuseur officiel des Jeux. Un partenariat est-il envisagé avec nos médias publics francophones dans le cadre de cet événement?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le 27 juin dernier, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Arménie ont signé à la Paris la convention pour la tenue de la dixième édition des Jeux de la Francophonie à Erevan. Dans un contexte régional difficile, les Jeux offriront à l'Arménie une visibilité internationale et souligneront la solidarité entre les pays francophones. L'Arménie avait d'ailleurs accueilli le 17^e Sommet de la Francophonie en 2018, à Erevan déjà.

L'engagement de principe des États et des gouvernements pour participer à cette dixième édition est effectivement attendu pour le 31 décembre 2024. Nous avons encore quelques semaines devant nous. La participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en cours d'évaluation par l'Administration générale du sport (AGS), l'Administration générale de la culture (AGC) et Wallonie-Bruxelles International (WBI). Le choix des compétitions auxquelles notre entité prendrait part fera l'objet d'une concertation entre, d'une part, ces trois administrations et, d'autre part, les fédérations sportives concernées. Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles a participé aux neuf éditions précédentes.

Sachant que la singularité des Jeux de la Francophonie réside dans la cohabitation du sport et de la culture, nous privilégierions la participation d’une délégation composée de jeunes sportifs et de jeunes artistes. À ce jour, le nombre de participants n’est pas encore fixé. Il sera déterminé en fonction de plusieurs facteurs, comme le calendrier des compétitions sportives internationales ou encore le type de disciplines auxquelles nous participerions – collectives ou individuelles. Les implications budgétaires seront également déterminantes.

J’en viens maintenant aux préparatifs de cet événement sportif et culturel francophone. Lors de sa réunion du 8 février 2024, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a désigné l’Arménie comme pays hôte. À la suite de cette désignation, la direction du CIJF s’est rendue à Erevan en avril dernier pour effectuer une première mission. À cette occasion, les autorités arméniennes ont réaffirmé leur détermination à organiser ces Jeux en respectant scrupuleusement le cahier des charges et en déployant tous les efforts nécessaires pour assurer leur bon déroulement. Le rapport de cette mission a été présenté aux membres du conseil d’orientation du CIJF le 28 mai 2024. Souhaitant tirer certains enseignements des derniers jeux de Kinshasa, les membres de ce conseil d’orientation ont formulé plusieurs recommandations concernant principalement l’amélioration des modalités administratives et financières régissant l’organisation des Jeux, ainsi que les modalités d’organisation des épreuves culturelles et sportives.

Enfin, pour ce qui concerne le volet médiatique, aucun partenariat avec nos médias publics francophones ou avec TV5MONDE n’a été contractualisé à ce jour, mais les contacts seront pris ultérieurement pour envisager les collaborations nécessaires.

Mme Sabine Roberty (PS). – Il n’y a donc pas vraiment d’accord de principe quant à la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux prochains Jeux de la Francophonie. Si j’ai bien compris, la décision sera prise d’ici la fin de l’année et le nombre de jeunes qui composeront la délégation sera fixé le cas échéant.

Je vous interrogerai encore à ce sujet, Madame la Ministre-Présidente. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à la prochaine édition des Jeux, j’interrogerai aussi la ministre des Médias au sujet de la représentation dont nous pourrions bénéficier dans le cadre de la diffusion officielle de l’événement.

(M. Richard Fournaux reprend la présidence)

1.18 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Suivi des revendications des travailleurs des secteurs non marchands»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de nos dernières discussions à ce sujet, vous avez affirmé votre volonté d’assurer un suivi des rencontres à organiser avec tous les représentants du secteur non marchand, après avoir rencontré, ces dernières semaines, des représentants de la Confédération des

employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC) et de la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA).

Quels contacts avez-vous pris en marge des manifestations du 7 novembre? Ces manifestations ont remporté un franc succès et rassemblé pas moins de 25 000 participants. Elles visaient à mobiliser non seulement les travailleurs, mais aussi les usagers et les employeurs en vue de défendre des services de qualité offerts à la population. Ces services constituent un bien commun à préserver. Leur qualité repose, bien entendu, sur l'attractivité des métiers et des carrières, mais aussi sur la protection des mécanismes de financement permettant d'assurer la continuité de ces missions.

Quelles réactions reprenez-vous de vos rencontres avec les représentants sectoriels en marge de la manifestation du 7 novembre? Quels engagements avez-vous pris? Avez-vous arrêté un calendrier de travail pour le comité de pilotage prévu par l'accord pour le secteur non marchand? Avez-vous convenu de priorités qui feront l'objet des prochaines discussions afin de baliser au mieux le travail à mener? Quels éclairages avez-vous apportés pour rassurer les dizaines de milliers de personnes qui attendent des réponses au cri d'alarme qu'elles lancent?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, je n'ai pas énormément d'éléments neufs à vous apporter par rapport à notre dernière discussion à ce sujet, lors de la précédente réunion de cette commission.

J'ai effectivement pris connaissance des revendications exprimées lors de la manifestation du secteur non marchand du 7 novembre dernier. Ces revendications ne s'adressaient pas uniquement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque plusieurs secteurs étaient représentés et que l'intention était aussi d'attirer l'attention des négociateurs chargés de la constitution des gouvernements bruxellois et fédéral.

Les représentants des manifestants n'ont pas spécifiquement sollicité de rencontre avec moi et le parcours de la manifestation, contrairement à des initiatives antérieures, ne passait pas par le siège de la ministre-présidente. Je reste évidemment disposée à les rencontrer.

Comme je vous l'ai indiqué en réponse à votre dernière question orale sur le sujet, mon cabinet a rencontré les représentants, de la CESSoC notamment, et leur a confirmé notre intention de réunir rapidement le comité de pilotage prévu par l'accord pour le secteur non marchand signé en 2023. La date n'est malheureusement pas encore fixée; elle le sera très rapidement.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai constaté, à la lec-

ture d'un journal paru le 10 novembre, toute l'attention que vous portez au secteur non marchand et à la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des travailleurs. J'en suis ravi et je compte donc sur vous pour avancer concrètement et rapidement sur ces éléments, car ce sujet nous tient particulièrement à cœur. Ces travailleurs sont indispensables à notre société.

(M. Bruno Lefèbre, président, reprend la présidence)

1.19 Question de M. Richard Fournaux, intitulée «Événement des projets de Mindchangers»

M. Richard Fournaux (MR). – Les 24 et 25 septembre derniers s'est déroulé à Bruxelles l'événement international de clôture du projet européen «*Mindchangers*: des régions et leurs jeunes s'engagent pour la planète et ses habitant.e.s». Ce projet, entamé voici quatre ans, est financé, entre autres, par la Commission européenne dans le cadre du projet DEAR (*Development Education and Awareness Raising*), un programme d'éducation et de sensibilisation au développement. Il possède neuf partenaires européens, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, et vise à accompagner les jeunes dans leur engagement et à sensibiliser un large public aux défis de la crise environnementale et de la migration.

Les projets issus de «*Mindchangers*» ont ainsi permis aux régions et à leurs jeunes de s'engager lors de débats et activités portant sur des sujets comme la planète, le développement durable, la solidarité internationale, la crise climatique ou encore les migrations. Ils se caractérisent par des partenariats et des contacts entre des associations, des autorités locales et des jeunes dans le but de favoriser la participation active de la population âgée de 15 à 35 ans.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli l'événement de clôture du projet. Cet événement, réunissant 160 participants, avait pour objectifs de présenter les réalisations du projet et les recommandations politiques élaborées lors des activités, de promouvoir les bonnes pratiques et les partenariats réussis entre les autorités locales et les jeunes et d'engager la discussion.

En outre, une exposition des réalisations des opérateurs locaux soutenus à la suite des appels à projets lancés par les pays partenaires a eu lieu le 25 septembre au Palais des Académies. L'exposition a mis en exergue les jeunes et leurs initiatives. Nous souhaitons naturellement que les initiatives de ce type perdurent et soient portées à une échelle plus communautaire que le projet «*Mindchangers*».

Madame la Ministre-Présidente, quelles actions avez-vous déjà amorcées depuis le début de la présente législature? Comment pourriez-vous poursuivre cette dynamique? Travaillez-vous avec la ministre de la Jeunesse, comme ce fut le cas dans le cadre des projets et du comité de pilotage? Comment ces projets seront-ils mis en avant auprès du public afin que leurs effets ne soient pas limités au niveau européen? En outre, quelles plus-values la Fédération Wallonie-Bruxelles

a-t-elle visées et réalisées par l'organisation de l'événement de clôture de *Mindchangers*?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le 24 septembre dernier, en présence des représentants de la Commission européenne et d'étudiants ayant participé à «*Mindchangers*», j'ai eu le plaisir d'introduire les journées de conclusion de ce projet.

En ce qui concerne les actions prises, lors de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, le Service de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Bureau International Jeunesse (BIJ) et le Forum des jeunes ont organisé le festival Agora Jeunes Citoyen·ne·s du 20 février au 9 mars 2024. Cet événement a mis en valeur les activités et opportunités pour les jeunes tout en favorisant les échanges entre les représentants politiques et les jeunes sur des thèmes tels que l'*European Youth Dialogue*. Le festival a principalement attiré des jeunes et des travailleurs du secteur de la jeunesse provenant du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre participation à cet événement de grande ampleur a offert une visibilité au projet «*Mindchangers*». Elle a également permis de sensibiliser des groupes de jeunes et des organisations de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'engagement des jeunes autour des thématiques liées au climat et à la migration.

En ce qui concerne les efforts de communication à poursuivre autour de «*Mindchangers*», afin de partager les résultats atteints et les documents produits dans l'objectif d'inspirer d'autres jeunes, organisations et autorités présents en Fédération Wallonie-Bruxelles à lancer des appels à projets similaires, je signale que le Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse a traduit et diffusé sur les réseaux sociaux durant six semaines, d'avril à juin, les éléments clés de la «*Déclaration des jeunes Mindchangers*» émanant de la rencontre internationale des jeunes organisée à Stuttgart, en octobre 2023.

Quant aux actions prévues, j'en citerai deux qui seront prises à moyen terme. D'abord, la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentée par la coordinatrice nationale du projet et la chargée de communication, participera au Forum de la culture durable qui se tiendra à Liège le 25 novembre prochain. Nous saisisons cette occasion pour offrir une nouvelle fois de la visibilité au projet «*Mindchangers*» et partager ses acquis avec les participants composés majoritairement de représentants du secteur culturel et événementiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ensuite, quelques jours plus tard, le 29 novembre, le Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse organisera une réunion de clôture belgo-belge à laquelle sont invités différents acteurs du projet en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le Service de la jeunesse, le BIJ, le Forum des jeunes et l'Union

des villes et communes de Wallonie (UVCW). D'autres membres du comité de pilotage sont également conviés. Cette réunion rassemblera donc des acteurs agissant au niveau européen, en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'échelon local pour mener une réflexion collective sur la pérennisation de l'héritage de «*Mindchangers*» après la clôture du projet. L'objectif est d'intégrer durablement les acquis de «*Mindchangers*» dans nos actions et territoires.

La collaboration avec la ministre de la Jeunesse se poursuit, notamment grâce à la participation de la Direction de la jeunesse à l'événement de clôture du projet et à l'intervention de sa directrice en tant que panéliste. L'engagement et la participation des jeunes constituent le cœur de «*Mindchangers*». Les publications du Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse sont systématiquement transmises au Service de la jeunesse pour que celui-ci les partage à son réseau.

Afin d'assurer au mieux la visibilité des initiatives du projet «*Mindchangers*», les partenaires européens, y compris la Fédération Wallonie-Bruxelles, travaillent actuellement à la création d'une plateforme en ligne qui centralisera les outils développés par les projets locaux subventionnés. Cette plateforme aura un double objectif: d'une part, promouvoir les résultats des projets menés par les jeunes, les organisations de la société civile et les pouvoirs publics, et, d'autre part, inspirer d'autres jeunes, organisations ou autorités intéressés par l'instauration de projets similaires sur leur territoire. Une fois finalisée, la plateforme sera accessible au public et nous veillerons à en informer les citoyens par le site web et les réseaux sociaux du projet «*Mindchangers*». Les partenaires auront également la possibilité de diffuser l'information sur leurs propres canaux.

Au-delà des objectifs déjà cités dans votre question, Monsieur le Député, l'événement international de clôture du projet «*Mindchangers*» a réalisé quelques plus-values contribuant au rayonnement du projet. Cet événement a été l'unique occasion, durant ces quatre années d'implémentation, de réunir les partenaires et opérateurs européens, le grand public et des experts panélistes provenant de pays partenaires. En effet, chaque partenaire a organisé sur son territoire entre deux et trois événements régionaux réservés à leurs opérateurs locaux et citoyens; deux rencontres internationales ont été organisées spécifiquement pour les opérateurs de «*Mindchangers*» à Turin en 2022 et à Stuttgart en 2023.

L'événement international de clôture organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi présenté une richesse particulière parmi les participants, car beaucoup d'entre eux n'avaient pas eu l'opportunité de participer aux autres manifestations organisées par les partenaires. Cet événement de clôture a également permis d'enrichir considérablement le volet consacré à la communication du projet, un axe important de cette initiative. L'engouement s'explique par plusieurs facteurs: le lieu de l'événement, à savoir Bruxelles, capitale de l'Europe; la diversité du public, qui se composait de 54 % de jeunes âgés de moins de 35 ans et de

51 % de résidents d'un autre pays que la Belgique; un concours sur les réseaux sociaux dont le prix était une participation à l'événement de clôture.

Par ailleurs, l'opportunité de rencontrer les autres jeunes pour en découvrir les projets est une source puissante de motivation et d'inspiration pour les participants. Discuter autour des réussites et des défis leur permet d'échanger des idées et des leçons qu'ils rapporteront à leurs organisations locales. Pour un grand nombre d'entre eux, cette expérience incluant des déplacements à l'étranger les renforce dans leurs engagements et les mène à motiver d'autres jeunes à faire de même. Il en résulte ainsi un effet multiplicateur.

Enfin, outre la présentation des résultats et les discussions sur l'engagement des jeunes à travers quatre panels, l'événement a mis en exergue deux productions clés du projet «*Mindchangers*». La première est un guide pratique sur l'engagement des jeunes, intitulé «*L'engagement des jeunes dans l'Agenda 2030 – Guide pratique pour les autorités locales et les organisations de la société civile*». Ce document explore les mécanismes qui mènent de la sensibilisation à l'engagement des jeunes et propose des recommandations pour les pouvoirs publics et les associations afin d'encourager l'engagement des jeunes autour de l'Agenda 2030 et des objectifs du développement durable. L'autre production est la «*Déclaration des jeunes Mindchangers*», adoptée lors de la seconde rencontre internationale des jeunes à Stuttgart. Cette déclaration contient des demandes et des propositions concrètes en faveur du développement durable adressées aux autorités politiques et à la société civile ;

M. Richard Fournaux (MR). – J'ai eu la chance d'être député provincial chargé de l'Enseignement en province de Namur pendant six ans et je n'ai jamais entendu parler du projet «*Mindchangers*». Ce n'est évidemment pas une critique à votre encontre, Madame la Ministre-Présidente, parce que vous n'étiez pas aux affaires à l'époque. J'ai pourtant toujours soutenu les programmes «Erasmus» et «Erasmus+»; j'ai même fait venir en province de Namur la commissaire européenne bulgare chargée de ce programme pour en parler. Mais personne n'a jamais porté le projet «*Mindchangers*» à ma connaissance.

Par ailleurs, j'ai aussi remarqué, dans votre réponse, que le projet n'a aucun lien avec l'enseignement. Ce serait pourtant une piste à envisager.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Leila Agic, intitulées «Décision du jury de sélectionner Molenbeek, Namur et Leuven comme candidates finalistes pour le titre de Capitale européenne de la culture 2030» et «Présence des femmes, personnes non binaires et transgenres au sein des festivals

belges», de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Soutien aux femmes iraniennes et sensibilisation des jeunes à la liberté d'expression», et de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Opposition à la poursuite des négociations de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Marché commun de l'Amérique du Sud – *Mercado Común del Sur* (Mercosur)», sont retirées.

Les questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Eddy Fontaine, intitulée «Secteur du jeu vidéo et *tax shelter*», et de Mme Manon Vidal, intitulée «Prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h10.*